Lyon Mag 20180418

Projet de loi Asile et Immigration : “Cette loi divise les bons et les mauvais immigrés”

Photo d'illustration - LyonMag

Ce mardi à Lyon, le collectif de soutien aux réfugiés et migrants s'est à nouveau réuni pour dénoncer le projet de loi Asile et Immigration, dont l'examen s'opère cette semaine à l'Assemblée.

Comme un symbole, c'est dans la rue, devant les locaux de la Police aux Frontières, et non en salle de presse que le collectif de soutien aux réfugiés et aux migrants exprimait ses revendications ce mardi. Pour lutter contre les nouvelles orientations du gouvernement, la cohésion des différents groupes est le mot d'ordre. Ainsi, les étiquettes étaient multiples pour faire de ce collectif une fédération d'organisations, syndicales comme associatives. Des différentes branches de la CGT à ATTAC en passant par les collectifs *Agir Ensemble* et *Amphi Z,* tous les mouvements locaux un tant soit peu sensibles à la question des migrants se sont donné rendez-vous pour exprimer leur colère et leur inquiétude quant à cette loi qu'ils qualifient de "*xénophobe et liberticide"*.

"Cette loi divise les bons et les mauvais immigrés"

Parmi les mesures introduites au sein du texte porté par le ministre de l'intérieur et ancien maire de Lyon Gérard Collomb, on retrouve certaines orientations qui tendent à renforcer les droits des migrants : c'est le cas pour les apatrides et les bénéficiaires de la protection subsidiaire qui devraient voir leur titre de séjour s'étendre sur 4 ans contre 1 an auparavant. Le texte prévoit également la réunification familiale pour les enfants ayant obtenu l'asile. Or, ce qui fait l'objet des dénonciations du collectif, c'est le simple fait que cette protection soit

"*réservé à une ultra-minorité"*. Armand Creus, membre du collectif *Ensemble*, va plus loin : *"on veut limiter la protection à une catégorie très étroite et cette loi est grave car elle divise les bons et les mauvais immigrés",* regrette-t-il.

Durcissement et anticipation

Egalement marqué par une réduction significative des délais administratifs relatifs à l'obtention des recours, ce projet de loi fait aussi des mécontents chez les avocats de la Cour Nationale du Droit d'Asile. "*Les avocats sont en grève car ils ne peuvent plus travailler dans ces conditions, avec les délais qu'on leur impose"* ajoute Armand Creus. L'utilisation plus large des recours aux audiences vidéo est également pointée du doigt par la fonction : "*On va instaurer les audiences en visioconférence mais où est la place de l'avocat, où est l'humanité ?"* s'insurge-t-il.

Mais ce que dénonce ce bénévole, c'est également l'anticipation de cette loi, qui selon lui se manifeste à travers la durée de la détention des mineurs. La loi prévoit que cette détention puisse s'étendre sur 16 heures, or dans les faits, l'activiste estime que les largesses de la Police aux Frontières sont de plus en plus fréquentes : "*Là, on passe allègrement au-delà de 16 heures sous prétexte que la loi le permettra d'ici peu"* soupire-t-il, emprunté d'un brin de fatalisme.

Pour conclure cet échange, plusieurs intervenants ont prôné la convergence des luttes, alors que les grèves à la SNCF, du personnel hospitalier ou encore les revendications étudiantes secouent l'actualité. Ces mouvements sont selon eux l'expression et le marqueur d'une "*restriction considérable de nos droits"*.